

CAUSE TARIFAIRE 2004
R-3510-2003

ALLOCATION DU COÛT DE SERVICE
2002/2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Fonctionnalisation	3
2. Classification	3
2.1. Nouveau facteur.....	3
2.2. Facteurs répartis selon la pointe et l'espace.....	4
3. Résultats de l'étude d'allocation du coût de service	4
4. Analyse des résultats par service.....	4
4.1. Fourniture.....	5
4.2. Compression.....	5
4.3. Transport.....	6
4.4. Équilibrage	7
4.5. Distribution	7

ALLOCATION DU COÛT DE SERVICE 2002/2003

L'étude d'allocation du coût de service du budget 2002/2003 a été réalisée selon les méthodes d'allocation approuvées par la Régie de l'énergie. Les paragraphes qui suivent expliquent les différents tableaux présentés sous la pièce SCGM-12, documents 11 et 12 et analysent ensuite les résultats de l'étude.

1. Fonctionnalisation

La première étape de l'étude d'allocation du coût de service consiste en une fonctionnalisation des dépenses du budget 2002/2003 par service offert. Les résultats obtenus suite à la fonctionnalisation sont résumés sous forme de tableau dans le document 11 de la pièce SCGM-12. Le document détaille entre autre les éléments du budget 2002/2003, soit la base de tarification, les revenus et les coûts de chacun des services.

Pour chacun des éléments apparaissant au tableau, la dernière colonne présente le facteur d'allocation qui a été utilisé pour allouer le coût ou le revenu entre les différentes classes tarifaires. Le facteur utilisé lors de l'étude d'allocation du coût de service du budget 2001/2002 présentée dans le dossier R-3484-2002 est également indiqué.

Lorsque le facteur de la dernière colonne est ombragé, cela signifie qu'il s'agit d'un facteur d'allocation différent de celui utilisé par le passé ou encore que la dépense concernée ne se retrouvait pas dans les budgets précédents.

2. Classification

Pour cette allocation du coût de service, nous proposons la création d'un nouveau facteur ainsi que l'établissement selon la pointe et l'espace de facteurs déjà utilisés dans l'allocation des coûts et des revenus d'équilibrage.

2.1. Nouveau facteur

FB09-FM

Tout comme le facteur FB09, ce facteur alloue les coûts selon la répartition budgétaire des revenus totaux (fourniture, compression, transport, équilibrage, distribution et portion rendement de l'ajustement d'inventaire) par tarif et sous tarif. Le facteur FB09-FM ne concerne toutefois que les clients fin de mois et est appliqué à la dépense concernant les provisions pour *créances majeures*. Cette dépense se retrouve dans la base de tarification suite à la décision D-2002-103 de la Régie de l'énergie qui acceptait que SCGM porte à un compte de frais reportés tout dépassement de la provision pour mauvaise créance.

1 **2.2. Facteurs répartis selon la pointe et l'espace**

2
3 Les facteurs qui suivent sont introduits afin de mieux cibler l'interfinancement résultant de la
4 portion espace et celui résultant de la portion pointe du service d'équilibrage.

5
6 FB07E-P, FB07E-E

7 Ces facteurs découlent des revenus attribuables à la portion pointe et ceux attribuables à la
8 portion espace du service d'équilibrage. Ils remplacent le facteur FB07E qui allouait entre les
9 tarifs les revenus totaux d'équilibrage.

10
11 BASETAREP, BASETAREE

12 Comme l'ancien facteur BASETARE qui allouait les coûts selon la répartition de la base de
13 tarification totale d'équilibrage, ces facteurs allouent les coûts selon la répartition de la base
14 de tarification spécifique à la pointe et celle spécifique à l'espace.

15
16 REVNETEP, REVNETEE

17 Ces facteurs remplacent le facteur REVNETE qui allouait les coûts selon la répartition des
18 revenus nets totaux d'équilibrage. Ils allouent les coûts selon la répartition des revenus nets
19 spécifiques à la pointe et ceux spécifiques à l'espace.

20
21 La liste de tous les facteurs d'allocation est présentée dans le document 13 de pièce SCGM-12
22 afin de faciliter l'analyse. Cette liste est exhaustive et comprend des facteurs qui ne sont plus
23 utilisés dans la présente allocation.

24 **3. Résultats de l'étude d'allocation du coût de service**

25
26 Les résultats de l'étude d'allocation du coût de service réalisée à partir des données budgétaires
27 2002/2003 se retrouvent sous le document 12 de la pièce SCGM-12. Les résultats sont
28 présentés de la façon suivante :

- 29
30 - Allocation par palier / sous tarif (\$) : pages 1 à 4
31 - Allocation par tarif (\$) : page 5
32 - Allocation par palier / sous tarif (ϕ/m^3) : pages 6 à 9
33 - Allocation par tarif (ϕ/m^3) : page 10

34
35 Il est à noter que les taux unitaires sont obtenus à partir du volume affecté à chacun des
36 services. Mentionnons également que les résultats du tarif D_M ont été éclatés selon les paliers
37 du tarif D_1 .

38 **4. Analyse des résultats par service**

39
40 Les paragraphes qui suivent analysent les résultats obtenus suite à l'évaluation du coût de
41 service. Pour chacun des services, deux tableaux permettant de comparer les résultats des
42 études de 2001/2002 et de 2002/2003 sont présentés. Le premier tableau porte sur le niveau

d'interfinancement constaté par tarif et l'autre sur le ratio revenu/coût. Ces résultats sont exposés de façon plus complète à la pièce SCGM-12, document 12.

4.1. Fourniture

Interfinancement avant impôt pour le service de fourniture (000\$)							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	(1 626)	(2 982)	189	3 242	550	(131)	759
Budget 02/03	(9)	(14)	2	8	3	1	10

Ratio revenu/coût de fourniture							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	0,991	0,991	1,007	1,010	1,004	0,996	1,005
Budget 02/03	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Les résultats permettent de constater que l'interfinancement est réduit de façon importante pour chacun des services. Cela est dû à la modification apportée lors de la cause tarifaire 2003 à la facturation de l'ajustement d'inventaire pour le service de fourniture. Suite au dégroupement, l'ajustement d'inventaire avait été scindé en deux parties : la portion « variation de prix » et la portion « rendement ». La portion rendement était facturée via l'application d'un prix moyen pour l'ensemble de la clientèle. La décision avait été prise dans le but de garder indemne les clients du tarif D₁ dans le processus de dégroupement des tarifs. Or, cette façon de faire avait un impact direct sur l'interfinancement existant entre les tarifs. Dans la cause 2003, il a été décidé de facturer la totalité des coûts reliés aux inventaires selon le profil de consommation des clients (voir R-3484-2002, SCGM-13, doc.1, pp.5-12). L'interfinancement pour le service de fourniture a été ramené près de zéro. L'interfinancement restant découle de l'application de facteurs variables sur la taxe sur le capital et l'impôt sur le revenu.

4.2. Compression

Interfinancement avant impôt pour le service de compression (000\$)							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	(29)	(53)	9	15	10	(8)	55
Budget 02/03	0	(1)	0	0	0	0	1

Ratio revenu/coût de compression							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	0,997	0,997	1,013	1,017	1,010	0,948	1,009
Budget 02/03	1,000	1,000	1,000	1,001	0,999	1,001	1,000

Tout comme pour le service de fourniture, l'interfinancement est réduit par rapport à l'an passé en raison de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire qui est maintenant tarifée selon le profil de consommation des clients.

4.3. Transport

Interfinancement avant impôt pour le service de transport (000\$)							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	(264)	(484)	35	500	129	(60)	143
Budget 02/03	(744)	(1 208)	(93)	485	1 695	353	(488)

Ratio revenu/coût de transport							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	0,992	0,992	1,007	1,007	1,005	0,992	1,005
Budget 02/03	0,979	0,979	0,981	1,007	1,057	1,050	0,983

Dans le cas du service de transport, l'interfinancement a augmenté pour presque tous les tarifs. Cette augmentation est due principalement à l'obligation minimale annuelle (OMA). Les coûts de transport sont alloués aux clients en grande partie au prorata des volumes de consommation. Les revenus dépendent également des volumes, sauf pour ce qui est des revenus d'OMA qui proviennent de clients qui ne consomment pas suffisamment et qui se voient facturer un montant pour leur volume déficitaire. Les revenus d'OMA ne sont donc pas alloués selon les volumes de consommation, mais sont plutôt attribués directement à la classe tarifaire générant ces revenus. Cette distinction dans l'allocation des revenus et des coûts a alors un impact sur l'interfinancement.

Afin d'exclure le biais causé par l'OMA, nous avons refait l'allocation du coût de transport en retirant la composante OMA des revenus et en enlevant un montant équivalent des coûts totaux. Le tableau qui suit reprend le sommaire par tarif présenté aux lignes 32 à 39 de la pièce SCGM-12, document 12, une fois l'OMA retirée. Suite à l'exercice, l'interfinancement devient presque nul.

Description	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Palier – volume annuel	<=36 500	>36 500					
TRANSPORT (excluant OMA)							
Revenus (000 \$)							
Transport	33 566	54 535	4 847	65 627	28 028	6 579	27 611
Ajustement d'inventaire	687	1 115	22	89	125	80	187
Total – Transport	34 253	55 651	4 869	65 716	28 153	6 659	27 798
Coûts							
Attribués aux tarifs	33 560	54 525	4 829	65 705	27 973	6 676	27 526
Ajustement d'inventaire	693	1 126	26	61	136	56	207
Total – Transport	34 253	55 651	4 855	65 766	28 109	6 732	27 733
Interfinancement	0	0	14	(50)	44	(72)	65
Ratio revenu/coût	1,000	1,000	1,003	0,999	1,002	0,989	1,002

Nous tenterons de corriger ce biais à l'aide d'un nouveau facteur d'allocation pour l'OMA lors de la prochaine allocation du coût de service.

Mentionnons que, tout comme pour les services de fourniture et de compression, la portion rendement de l'ajustement d'inventaire pour le transport est désormais tarifée selon le profil de consommation des clients, ce qui réduit l'interfinancement.

4.4. Équilibrage

Interfinancement avant impôt pour le service d'équilibrage (000\$)							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	(869)	(713)	2	358	522	170	530
Budget 02/03	(117)	(181)	57	(383)	(216)	(70)	911

Ratio revenu/coût d'équilibrage							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	0,956	0,980	1,003	1,092	5,311	1,161	1,081
Budget 02/03	0,995	0,995	1,081	0,897	1,202	0,952	1,126

Tout comme pour le budget 2001/2002, les résultats présentés à la pièce SCGM-12, document 12, lignes 40 à 47 permettent de constater que l'interfinancement obtenu pour le service d'équilibrage du budget 2002/2003 est dû à la portion pointe. Les revenus d'équilibrage sont évalués en utilisant les pointes non-coïncidentes de chacun des clients. Les coûts d'équilibrage sont, quant à eux, répartis en majeure partie en fonction des pointes coïncidentes, calculées à 44 degrés-jours, selon la base 18, pour chacun des tarifs, sous-tarifs et paliers. Cette différence d'allocation produit un interfinancement entre les tarifs.

Il est à noter que dans le cas des clients du tarif D₅ 1A, le ratio revenu/coût est supérieur à l'unité malgré le fait que les revenus sont inférieurs aux coûts. Cela vient du fait que les deux valeurs sont négatives (-2,7 millions \$ pour les revenus et -2,5 millions \$ pour les coûts).

4.5. Distribution

Interfinancement avant impôt pour le service de distribution (000\$)							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	(43 255)	36 867	1 754	(3 451)	(1 134)	(986)	10 206
Budget 02/03	(38 122)	32 299	1 864	(4 095)	(2 174)	(44)	10 272

Ratio revenu/coût de distribution							
	D ₁ Petit	D ₁ Grand	D ₃	D ₄	D ₅ 1A	D ₅ 1B	D _M
Budget 01/02	0,780	1,303	1,335	0,926	0,929	0,741	1,316
Budget 02/03	0,816	1,274	1,346	0,913	0,860	0,989	1,313

Les résultats obtenus dans le cas du service de distribution montrent une diminution marquée de l'interfinancement pour les petits clients du tarif D₁. Cette variation est due à une augmentation importante des revenus pour ces clients accompagnée d'une augmentation des coûts relativement plus faible.

1 L'augmentation des revenus provient essentiellement de la hausse des volumes consommés
2 par les petits clients. Cette hausse s'explique par l'ajout de nouveaux clients et par une
3 augmentation de la consommation moyenne pour cette catégorie de clientèle.

4
5 Les volumes influent également sur les coûts. L'impact d'une variation de consommation est
6 toutefois moindre que dans le cas des revenus. En effet, alors que les revenus dépendent
7 directement des volumes consommés, la ventilation des coûts entre les différentes classes
8 de clients dépend, elle, de plusieurs autres facteurs plus ou moins reliés aux volumes. Les
9 facteurs d'allocation utilisés pour la ventilation des coûts de distribution entre les tarifs sont
10 présentés aux pages 6 à 8 de la pièce SCGM-12, document 11. Ces facteurs ont très peu
11 varié entre les budgets 2001/2002 et 2002/2003.